

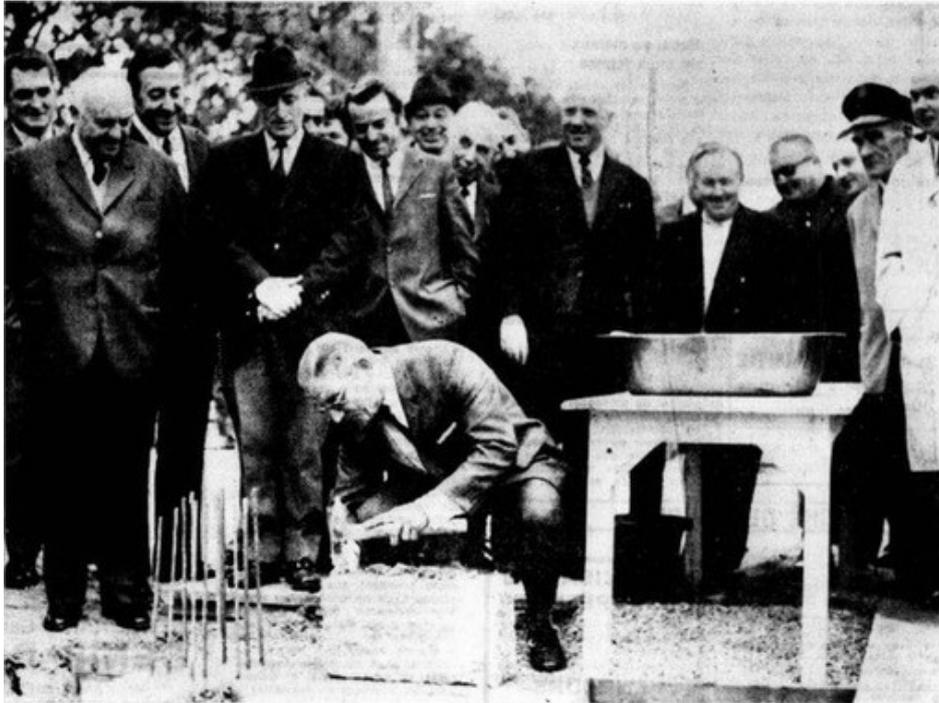


Les Nouvelles Syndicales du Morbihan

« Qu'attendez-vous pour vous syndiquer ? Et de quel droit prétendez-vous recueillir vous-mêmes, non syndiqués, le bénéfice de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous ? » Jean Jaurès

N° 69 Décembre 2020

Adieu ou au revoir ?



CPPAP N° 0523 S 07242

Directeur de la publication :

Pierrick SIMON

Tél.: 02.97.37.66.10

Fax: 02.97.83.53.48

E-mail : ud-cgtfo-56@wanadoo.fr

facebook.com/Union-Départementale-Force-Ouvrière-Du-Morbihan

Lorient Prix : 0,25 €

SOMMAIRE

Edito	P.2
Fermeture administrative de la Maison des syndicats	P.3-18
Manifestations contre la loi sécurité globale	P.19-21
Malakoff Humanis, à vos côtés	P.22
AFPA, quand l'alerte de FO paye	P.23-25
Calendrier stages 2021	P.26
Communication UP	P.27
L'AFOC 56 vous informe	P.28-29
Nos permanences	P.30



Ont contribué à ce journal : Christian, Denis, Fabrice, Lydie, Pierrick, Sylvie et nos camarades du pliage

Union Départementale du Morbihan



2020, annus horribilis*

Très tôt, l'Union Départementale a subi les effets de la pandémie de Covid 19. Nous étions interdits de rassemblement lors de l'adoption de la contre-réforme sur les retraites.

Puis est venu le temps du premier confinement. Période durant laquelle nous avons dû organiser le fonctionnement de l'Union Départementale à distance. Nous nous sommes efforcés d'être à la disposition des salariés, de rester en lien avec nos adhérents.

Le 17 mai, après avoir mis en place un protocole sanitaire permettant de garantir la santé de tous, j'ai ouvert de nouveau l'UD.

Lors du deuxième confinement, toujours en vigueur, le protocole sanitaire mis en place, nous a permis de maintenir l'UD ouverte et ainsi d'être au plus près des travailleurs, remplissant le mandat qui nous est confié.

Depuis le 3 décembre 18 heures, l'UD est fermée suite à l'arrêté de péril imminent pris par le maire de Lorient (Cf. page 3) au regard de la dégradation de la structure de la maison des syndicats. C'est la mort dans l'âme que nous avons quitté nos locaux du 80 boulevard Cosmao-Dumanoir en emportant le strict nécessaire pour continuer au mieux notre activité.

Je profite de ces lignes pour remercier les UD et fédérations qui nous ont apporté leur soutien : 13, 17, 22, 35, 37, 38, 40, 72 et les fédérations des finances, FGTA, FEETS.

Depuis le 4 décembre, Christian Cadio et moi multiplions les réunions avec le cabinet du maire de Lorient, afin de trouver une solution de relogement de notre UD.

A ce jour nos meubles et matériels sont bloqués dans la maison des syndicats et ce au mieux jusque fin janvier. Dans l'immeuble Astrée de L'Orientis, l'espace mis à notre disposition par la ville de Lorient est 3 fois plus petit que celui habituellement utilisé et exempt de mobilier et de matériel.

Lundi 21 décembre, en compagnie de camarades du bureau de l'UD, je visiterai les locaux de L'Orientis qui, à première vue, ne permettront pas un fonctionnement optimal de l'UD. Mais nous n'avons pour le moment pas d'autre solution.

En parallèle de ces réunions, je négocie avec le cabinet du maire la convention de relogement. Sa rédaction actuelle n'est pas satisfaisante.

Durant le mois de janvier, la maison des syndicats devrait être consolidée. A l'issue de cette opération, nous pourrions venir chercher les matériels nécessaires à notre fonctionnement. De février à avril aura lieu le diagnostic sur la réhabilitation de la maison des syndicats. Contrairement à d'autres OS, nous allons tout mettre en œuvre pour obtenir celle-ci.

Malgré ce contexte peu réjouissant, je te souhaite ainsi qu'aux tiens de bonnes fêtes de fin d'année.

J'aurais plaisir à te retrouver en 2021, année qui ne pourra pas être pire que 2020 ?

* Année terrible

Pierrick Simon
Secrétaire Général

Pôle Cadre de Vie et Développement Durable
Service Sécurité Risques majeurs ERP



Ville de LORIENT
AN ORIENT

F.B.

ARRETE FERMETURE – N° 2020-083

LE MAIRE DE LA VILLE DE LORIENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les Articles L2212-1 et L2212-2,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R 123-27 et R 123-52

VU le décret 95.260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité,

VU l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2017 relatif au fonctionnement de la sous-commission départementale et aux commissions d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur,

VU le rapport de l'APAVE en date du 30 novembre 2020 portant sur le diagnostic de solidité des ouvrages de la maison des syndicats,

CONSIDERANT que la solidité à froid du bâtiment n'est plus assurée et que ce fait il existe un danger réel et immédiat pour les occupants.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'établissement Maison des Syndicats, sis 84 Boulevard Cosmao Dumanoir à Lorient, classé en 4^{ème} catégorie de type LW pour un effectif de 280 personnes est immédiatement fermé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché sur site et à l'hôtel de ville.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et peines prévues par l'article R 610-5 du Code pénal.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Une copie sera transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan et à Monsieur le Commissaire de Lorient.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Cadre de Vie et Développement Durable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



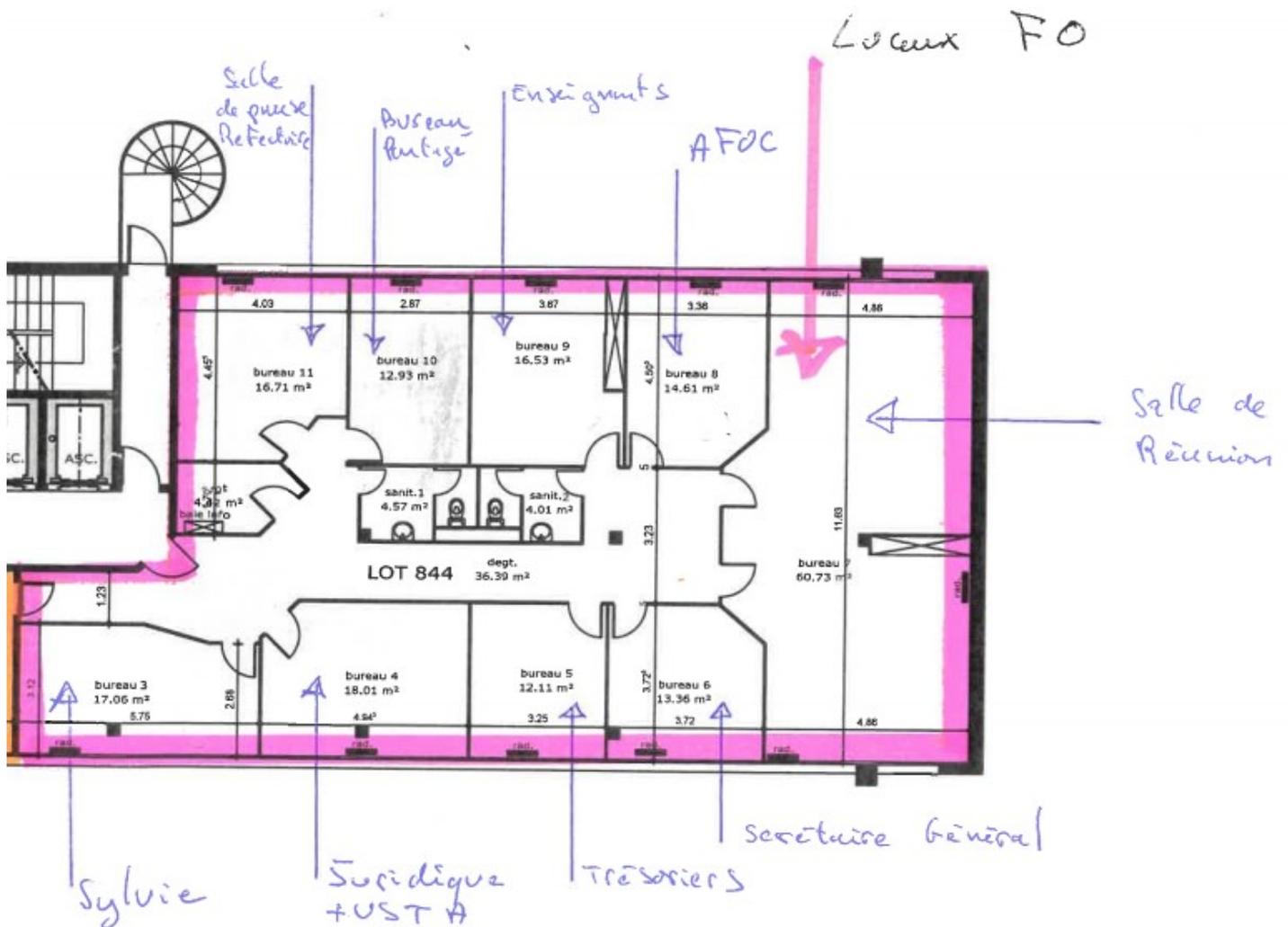
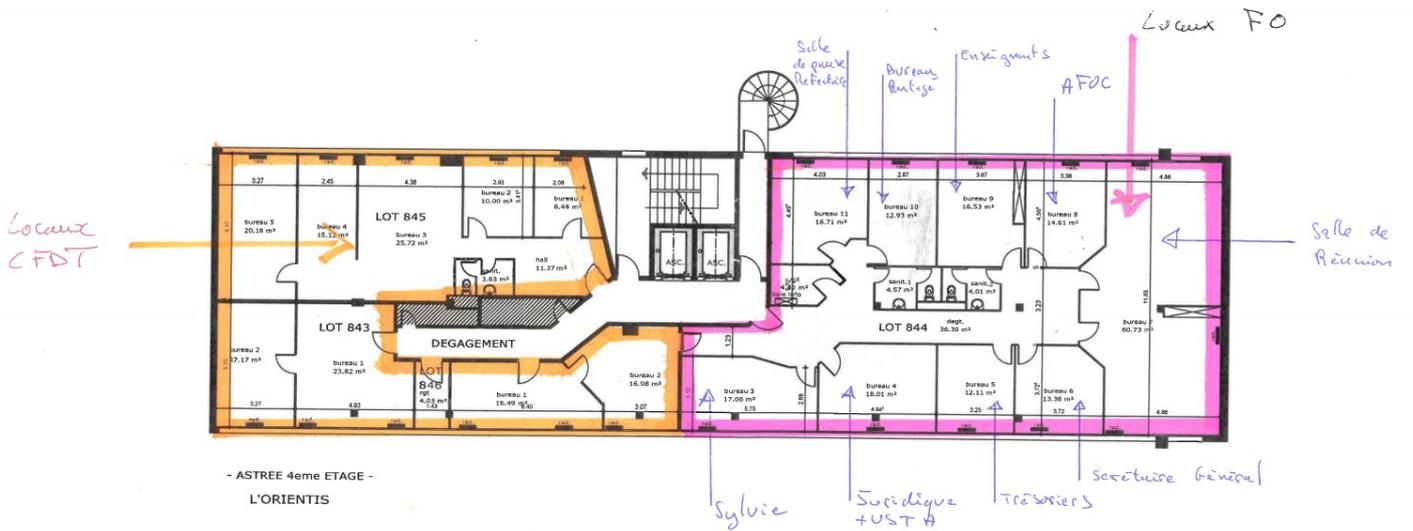
Fait à LORIENT, le 3 décembre 2020

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
aux Bâtiments, à l'Accessibilité
et aux Etablissements recevant du public

Christian LE DU

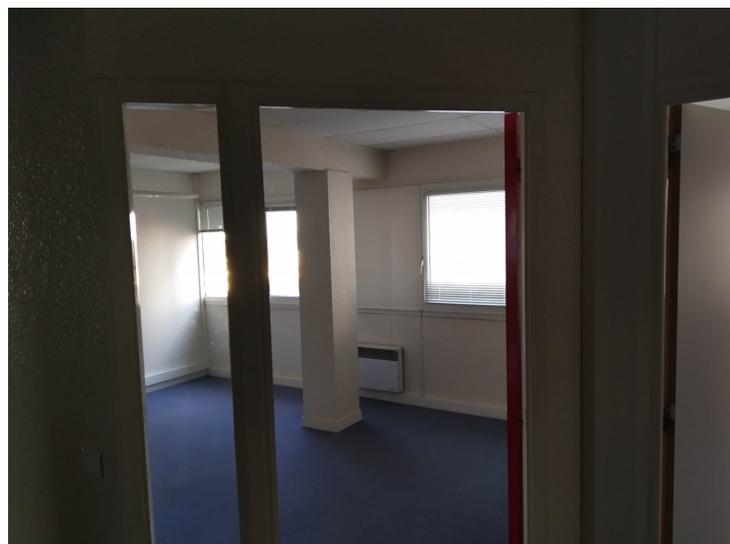
Adresser toutes correspondances à Monsieur le Maire de la Ville de Lorient,
CS 30010 - 56315 LORIENT CEDEX - Tél. 02 97 02 22 00 - Fax : 02 97 02 22 35 - www.lorient.fr

PLAN DES BUREAUX L'ORIENTIS





Bureau Secrétaire Général



Bureau Juridique + USTA



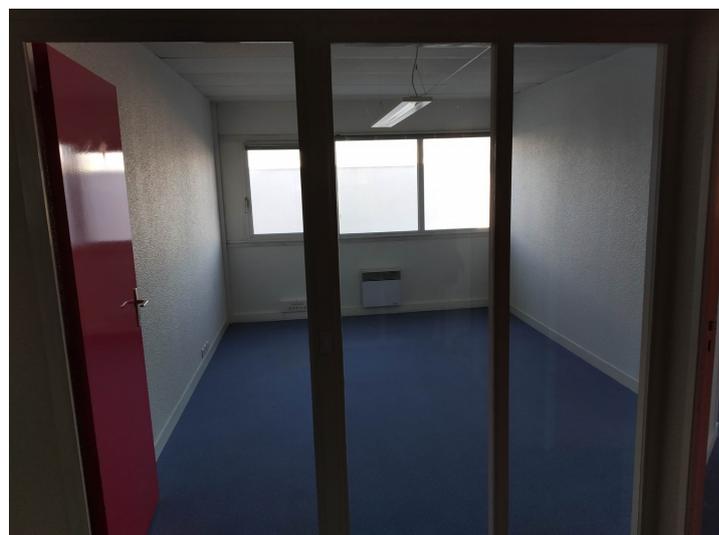
Bureau Secrétariat



Salle réunion



Bureau Enseignants



Bureau AFOC

Bonjour Pierrick

Tu as, vous avez tout le soutien des camarades de l'UD de l'Isère.
En effet, la période qui s'annonce va être compliquée pour tous, pour vous encore plus.

Bon courage

Amitiés

Philippe

Philippe Beaufort

Secrétaire Général UDFO38

philippe.Beaufort@fo38.fr

Tél. 04.76.09.76.36 / 06.14.18.76.43

FO RÉSISTER REVENDIQUER RECONQUÉRIR

UD FO ISÈRE

Bourse du Travail - 32, avenue de l'Europe 38030 Grenoble Cedex 02

Bonjour camarades,

Nous avons effectivement connu ça. mais au moins, vous êtes avertis. Ce ne fut pas le cas pour nous ...
Bon courage à vous.

Amitiés syndicales du Tarn et Garonne

Eliane



UD FO 82

BP 404
25 Gran'Rue Sapiac
1^{er} étage
82004 MONTAUBAN Cedex

Tél. : 05 63 63 52 00
<http://82.force-ouvriere.org/>
Facebook : udfo82

bonjour Pierrick

J'apprends avec stupeur la nature de vos problèmes et la fermeture en urgence de vos locaux.

Je vous apporte tout le soutien des camarades de l'UD FO 37 et des syndicats FO 37, pour cette bagarre légitime pour des locaux décents et fonctionnels avec un hébergement à la charge de la municipalité qui doit maintenant vous reloger et vite.

S'en prendre à une Union Départementale, c'est s'attaquer à l'ensemble de la confédération FO et par delà, s'attaquer au droit des salariés de s'organiser et de se réunir de façon libre et indépendante. bon courage à vous tous

avec mes salutations syndicalistes

HAMELIN Grégoire
Secrétaire Général
udfo37@force-ouvriere.fr
0247385443



FO FINANCES

Bonjour Pierrick,

Dans ce moment délicat pour le fonctionnement de ton UD et de la démocratie syndicale, sache que tu as mon plein et entier soutien et au-delà celui des syndicats affiliés à notre fédération

Bon courage à toi et ton équipe,

Cordialement,
Philippe Grasset



Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
Union Départementale des Syndicats FO
des Bouches du Rhône

Pierrick SIMON
Secrétaire Général
UD FO du MORBIHAN

Marseille, le 4 Décembre 2020

Cher Camarade, Cher Pierrick,

L'Union Départementale des Syndicats FO des Bouches-du-Rhône tient à t'apporter tout son soutien, ainsi qu'à toute ton équipe, suite à la fermeture administrative de votre UD.

Que ce soit pour des raisons de sécurité, comme pour ton UD, mais également parfois pour de basses raisons politiciennes, le combat pour que les syndicats et UD disposent de locaux adéquats et dignes est plus que légitime et nous pourrions tous à avoir à le mener un jour.

J'espère sincèrement que vous serez rapidement relogés déceemment et pourrez ainsi continuer à défendre les intérêts des salariés du Morbihan.

Avec toute mon amitié syndicale.

Le Secrétaire Général
Franck BERGAMINI



Soutien à l'Union Départementale FO du 56, privée de locaux

4 DÉC. 2020 | A LA UNE



L'Union Départementale FO du Morbihan a été informée le 2 décembre par la mairie de Lorient de sa décision de fermer administrativement la maison des syndicats pour des raisons de sécurité.

A compter du 3 décembre, l'équipe FO a dû quitter les locaux.

La FGTA-FO apporte tout son soutien à l'UD du Morbihan et espère qu'une solution sera rapidement trouvée pour que ses militants puissent continuer à défendre les salariés dans de bonnes conditions.

Bonjour Camarades de l'UD FO 56

L'Union départementale FO de la SARTHE apporte tout son soutien à l'UD du Morbihan et espère qu'une solution sera rapidement trouvée pour que ses militants puissent continuer à défendre les salariés dans de bonnes conditions.

Une fois de plus tout est fait contre la défense des salariés.

Courage à vous.

Loïc BOYARD

Secrétaire Générale adjoint de l'UDFO SARTHE



02.43.47.05.05



udfo72@force-ouvriere.fr



Union Départementale Force ouvrière Sarthe



72.force-ouvriere.org

Cher Pierrick,

L'UD FO 17 vous assure de toute sa solidarité.

pour notre part, notre combat pour notre relogement a duré 4 ans et nous sommes maintenant depuis exactement un an dans nos nouveaux locaux

Amitiés

René Ferchaud

Secrétaire général

UD FO 17

06 82 63 94 12



Union Départementale des syndicats

Force Ouvrière de la Charente Maritime

Maison des Syndicats –

119 bis rue des Gonthières – 17140 LAGORD

Tél. 05 46 41 30 26 Télécopie 05 46 41 52 44

udfo17@force-ouvriere.fr <http://17.force-ouvriere.org/>

Chers camarades,

Nous avons appris la fermeture administrative des locaux de l'Union Départementale du Morbihan.

La présence de notre organisation au plus près des salariés est la pierre angulaire de la syndicalisation et de la solidarité interprofessionnelle. Cette dernière passe par l'Union départementale des syndicats FO.

Lorsqu'une Union départementale n'a plus de locaux, c'est l'ensemble de l'organisation qui est touché. La FEETS-FO apporte tout son soutien aux camarades dans cette situation qu'on espère la plus provisoire possible.

Amitiés syndicales.

Zaïnïl NIZARALY
Secrétaire général

FEETS-FO
46 rue des Petites Ecuries
75010 Paris
France

Tel. : +33 (0) 1 44 83 86 20
Mobile : +33 (0) 7 84 26 73 06
email : znizaraly@feets-fo.fr
Twitter : @Zainil_Nizaraly



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS
Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE
DES CÔTES D'ARMOR

UD CGT FORCE OUVRIÈRE 5, rue de Brest – 22000 SAINT-BRIEUC
Tel : 02.96.33.62.63 Fax : 02.96.33.22.63 Mail : contact@fo22.fr Site : www.fo22.fr

Chers camarades

Je profite de cet email pour saluer notre camarade Pierrick SIMON et tous les camarades du Morbihan, pour lesquelles au nom des instances de l'UD CGTFO 22, nous apportons tout notre soutien dans ce moment difficile ou pour raison de protection des personnes les locaux de votre maison des syndicats du 56, vous sont subitement totalement interdit.

Dans l'hypothèse où vos revendications pour obtenir un relogement ponctuel, avant les nécessaires travaux de consolidation de vos locaux historique n'avancerait pas comme nécessaire, sachez mes camarades que nous serons prêts au moment qui vous conviendra, à organiser bus ou covoiturage pour vous apporter tout notre soutien si vos négos n'aboutissent pas.

Et j'en profite pour vous proposer mes honorables voisins que cette position de soutien aux camarades du 56, soit l'objet d'une possible action conjointe.

Fraternité syndicaliste
Le sg de l'UD FO 22
Eric Le Courtois

Lorient. Les syndicats sans locaux dès jeudi

Le courrier est tombé ce mercredi 2 décembre 2020. Les cinq organisations installées dans la maison des syndicats, boulevard Cosmao-Dumanoir, à Lorient (Morbihan), sont priées de quitter les lieux de toute urgence. Colère et incompréhension.

Les cinq syndicats font leurs cartons dans l'urgence, ils doivent quitter leurs locaux, boulevard Cosmao-Dumanoir avant jeudi 3 décembre, 18 h. | OUEST-FRANCE

« À l'occasion d'un nouvel examen de la façade de la Maison des syndicats, une dégradation importante de certains poteaux de structure a été constatée par les services techniques de la Ville. Deux bureaux d'études ont été missionnés pour réaliser un diagnostic [...] Je suis contraint de faire fermer le site dans les délais les plus courts à savoir dès demain, jeudi 3 décembre. » Le courrier est signé de Christian Le Du, adjoint au maire, en charge des bâtiments.

Les cinq syndicats font leurs cartons dans l'urgence, ils doivent quitter leurs locaux, boulevard Cosmao-Dumanoir avant jeudi 3 décembre, 18 h. | OUEST-FRANCE

Les cinq organisations syndicales (CGT, FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC) encaissent avec colère. « On ne nie pas que le danger existe, mais ce ne sont pas des manières de faire, soulèvent ces quelques adhérents de la CFDT venus s'organiser comme ils peuvent. Pourquoi une telle urgence ? »

« Aucune solution où aller »

À deux pas, même colère et incompréhension pour les militants de la CGT. « Nous n'avons aucune solution où aller, les salariés n'auront plus de lieux pour défendre leurs droits. » Chargé de l'assistance juridique, ce militant a préparé tous les dossiers en espérant pouvoir assurer sa mission. « Mais nous n'avons aucun lieu, j'ai tout chargé dans la précipitation dans la voiture... »

Les cinq syndicats font leurs cartons dans l'urgence, ils doivent quitter leurs locaux, boulevard Cosmao-Dumanoir avant jeudi 3 décembre, 18 h. | OUEST-FRANCE

Dans les bureaux, on s'affaire pour récupérer le matériel qui peut s'avérer indispensable. Désespérés, les militants ne comprennent pas les méthodes. « Cela fait monter la colère de manière inutile, c'est une injonction à déménager ! »

Une dernière étude montre une fragilité de certains poteaux de structure et impose d'évacuer en urgence le bâtiment qui abrite cinq organisations syndicales..

Dans ce courrier, la Ville annonce chercher une solution de relogement et vouloir rencontrer les syndicats mardi ou mercredi, la semaine prochaine.



Ouest-France/Delphine LANDAY. Publié le 03/12/2020 à 19h36

Maison des syndicats à Lorient. Les élus éteignent le feu

Ce jeudi 3 décembre, la ville a reçu l'ensemble des organisations syndicales, excepté la CFDT. Depuis hier, elles sont en colère et sous le choc de l'annonce de l'évacuation de la Maison des syndicats.



Une délégation de syndicats a été reçue ce jeudi soir par les élus de Lorient pour répondre à la colère après l'annonce de la fermeture brutale de la Maison des syndicats. | OUEST-FRANCE Afficher le diaporama

Les représentants locaux et départementaux de la CGT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC ont été reçus en urgence ce jeudi 3 décembre par Armel Tonnerre, premier

adjoint au maire de [Lorient \(Morbihan\)](#) et Christian Le Dû, adjoint en charge des bâtiments. [Les élus ont fait face à la colère des militants après l'annonce brutale mercredi de la fermeture de la Maison des syndicats.](#) Tous ont pointé « la méthode et le manque de concertation dans l'annonce de cette fermeture ».

Risque d'effondrement

Deux rapports ont révélé un risque majeur d'effondrement du bâtiment. « **Nous avons reçu le dernier rapport le 2 décembre**, a rapporté Armel Tonnerre. **Il pointe l'urgence à évacuer les lieux, la structure peut s'effondrer à tout moment.** »

Un risque entendu par les défenseurs des droits des salariés qui veulent maintenant « **une vraie concertation et d'écoute. Nous ne contestons pas les rapports**, a concédé Christophe Le Port pour la CFE CGC. **Mais il y a un problème de méthode.** »

Tous s'inquiètent de leur condition travail pour continuer à mener leur mission de soutien aux salariés. « **Nous faisons face actuellement à de nombreux plans sociaux**, a souligné Régine Le Jeune pour la CGT. **Il nous faut des moyens pour défendre les salariés.** » « **Dans quelles conditions allons-nous déménager ? Il nous faut des locaux définitifs** », a plaidé Pierrick Simon pour FO.

L'Orientis, compliqué

Une nouvelle réunion est prévue lundi. « **Nous avons envisagé de vous accueillir provisoirement dans des bureaux à L'Orientis**, a présenté Armel Tonnerre, prudent. **Mais il s'avère qu'il y a plusieurs points à régler : pose d'extincteur, mise aux normes électriques, nettoyage...** » Un barriérage va être opéré dès ce vendredi. Les opérations d'étayage devraient, elles, commencer mardi prochain et s'achever en fin de semaine. De quoi permettre aux syndicats de récupérer davantage de matériels et dossiers. « **Je comprends la colère, nous voulons travailler en concertation. Nous gérons l'urgence.** »

Quel avenir pour le bâtiment, historique, maison du peuple ? Des études doivent être menées pour savoir s'il est possible de le réhabiliter. À la question, « **pourrons-nous y retourner un jour ?** » Armel Tonnerre cède du bout des lèvres : « **C'est peu probable.** »

La CFDT absente

La CFDT n'a pas pris part à la réunion. Stupéfaite par l'annonce, elle a expliqué ne pas tenir l'actuelle municipalité pour responsable d'une situation dont elle hérite. « **Nous attendons les solutions d'urgence et voulons être associés à la réflexion.** »

Ouest-France/Delphine LANDAY. Publié le 08/12/2020 à 18h52

Lorient. Syndicats : de futurs locaux peu adaptés

Les syndicats contraints de quitter en urgence leurs locaux de Cosmao-Dumanoir, à Lorient (Morbihan), ont visité les bureaux provisoires proposés par la Ville ce mardi 8 décembre 2020.



Pour la CGT, les locaux qui sont proposés à l'Orientis ne sont pas adaptés pour leur permettre de remplir leur mission.

Ce mardi 8 décembre 2020, les syndicats, contraints de quitter en urgence leurs locaux historiques du boulevard Cosmao-Dumanoir, à **Lorient (Morbihan)**, ont visité les bureaux provisoires mis à disposition par la ville, à l'Astrée, à l'Orientis. « **Ça ne nous convient pas du tout**, dit d'emblée Stéphane Le Roux, secrétaire général de l'union départementale CGT Morbihan. **La surface annoncée (226 m²) en réunion n'est pas celle dont nous allons disposer. On est plutôt sur 181 m². Au lieu des 572 à la Maison des syndicats.** »

Une autre solution ?

Lundi, une réunion préalable à cette visite a permis à la ville de présenter la solution d'urgence proposée. « **Avant même d'avoir visité les lieux, les attributions des différents espaces avaient été faites**, s'étonne également Stéphane Le Roux. **Nous concernant, certains bureaux sont beaucoup trop petits, d'autres surdimensionnés, et ne permettent pas de satisfaire les besoins de confidentialité qu'exigent nos entretiens avec les salariés. Nous allons demander à la ville de trouver une autre solution.** »

« Pas idéale »

La solution de relogement de la ville est faite dans l'urgence. Le mobilier des militants est toujours dans la Maison des syndicats, les agents des services techniques sont sur le pont pour réparer et réinstaller les systèmes électriques ou de télécommunication.

« **La configuration des lieux n'est pas idéale**, dit pour sa part Pierrick Simon, secrétaire général de l'union départementale Force ouvrière, **on devrait réussir à fonctionner après quelques travaux. Nous allons partager le 3^e étage avec la CFDT. Le mobilier n'est pas encore arrivé.** »

« Au pire moment »

Pour FO comme la CGT, l'urgence est de connaître le calendrier clair qui va permettre à chacun de retrouver sa capacité à travailler. « **Cela arrive au pire moment économiquement. Les salariés sont sous pression, parfois au chômage partiel. Il faut que nous puissions les recevoir.** » Une nouvelle réunion est prévue mardi 15 décembre avec les élus. Parmi les sujets d'inquiétude, la mise à disposition de salles de réunion, « **pour recevoir les salariés et organiser nos formations prévues en janvier** », conclut Pierrick Simon.

Lorient. Syndicats : de futurs locaux peu adaptés.

Le Télégramme

La maison des syndicats de Lorient évacuée en urgence



36 heures ! C'est le délai qui a été donné, ce mercredi 2 décembre, aux cinq organisations syndicales pour évacuer le bâtiment du boulevard Cosmao-Dumanoir, à Lorient. Dans un état préoccupant, la Ville va fermer la maison des syndicats jeudi 3 décembre. Sans relogement, les syndicats dénoncent cette urgence.

« On savait bien que le bâtiment n'était pas en bon état, mais nous mettre dehors en moins de 36 heures, sans solution de relogement, c'est scandaleux ». Stéphane Le Roux, le secrétaire général de l'UD CGT, ne décolère pas depuis ce mercredi 2 décembre et le coup de téléphone du service du bâtiment de la Ville lui annonçant vers 10 h 30, que le maire allait prendre un arrêté de péril de la maison des syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC). Et ce, dans les plus brefs délais. « On nous a indiqué que le site allait fermer jeudi 3 décembre et que l'on avait jusqu'à 18 h pour prendre nos affaires les plus indispensables, sans déménagement de mobiliers et de charges lourdes ».

« Un état préoccupant »

Pour justifier cette décision soudaine, la Ville s'appuie sur le diagnostic de deux bureaux d'études. Selon eux, les conclusions sur la solidité de l'ouvrage s'avèrent préoccupantes. Au point de réclamer l'évacuation en urgence. « Une dégradation importante de certains poteaux de structure a été constatée par les services techniques de la ville », appuie Christian Le Dû, l'adjoint en charge du dossier. Il n'empêche, l'incompréhension demeure. « Cela fait plus de dix ans que le bâtiment est en mauvais état. La précédente majorité Métairie a laissé filer ce dossier. Il n'y a eu ni travaux, ni de recherche d'une solution de relogement digne de ce nom. Rien n'a été anticipé. Résultat, les syndicats se retrouvent à la porte en période de confinement alors que l'activité économique est en plein marasme. C'est intolérable ! », déplore Stéphane Le Roux qui s'étonne de la précipitation de Fabrice Loher. « Le maire a fait trois mandats dans l'opposition. Certes, la précédente majorité lui a refilé la patate chaude mais c'est un dossier qu'il doit connaître. Je trouve cette décision précipitée et légère ».

Les salariés vont être les premières victimes de cette décision

Une piste de relogement vers l'Orientis ?

À l'UD CFDT, c'est aussi la valse des cartons depuis ce mercredi matin. « On gère l'urgence », glisse Caroline Guyodo, la déléguée du pays Lorient-Pontivy. Et, comme pour la CGT, le syndicat ne sait pas comment ils vont pouvoir travailler dans les prochains jours. « Où vont aller nos salariés ? Nos systèmes informatiques et téléphoniques ne seront même pas transférés. Les salariés vont être les premières victimes de cette décision », déplore Stéphane Le Roux. Qui voit rouge : « Les camarades sont fous de rage. Si on ne nous propose pas une solution raisonnable, il y aura des actions fortes ». Une réunion doit avoir lieu en début de semaine entre la Ville et l'intersyndicale. Une piste est évoquée : celle des locaux de l'Orientis. Mais sûrement pas avant de longues semaines. Avec la fermeture fin 2018 de l'espace voisin de Cosmao-Dumanoir, c'est un nouveau bâtiment chargé d'histoire qui est en sursis. Bastion des luttes militantes à Lorient, le bâtiment avait été construit en 1970 avec les deniers de l'État, un dédommagement datant de la guerre et du sacrifice de syndicalistes.



Privés de bureaux, les syndicats protestent devant la mairie de Lorient

Évacuées en urgence hier, les cinq organisations syndicales de Lorient ont protesté, ce jeudi soir, devant la mairie où une réunion était prévue avec les élus.



Mobilisées, ce jeudi soir, devant la mairie de Lorient, les organisations syndicales réclament des locaux après la fermeture de la maison des syndicats, délabrée, pour des raisons de sécurité. (Le Télégramme/Charles-Henri Raffin)

Après l'arrêté de péril pris par la municipalité lorientaise et l'évacuation de la maison des syndicats, boulevard Cosmao-Dumanoir, les cinq organisations syndicales lorientaises se sont mobilisées, ce jeudi 3 décembre, en soirée, devant l'hôtel de ville de Lorient où ils ont été reçus par le maire, Fabrice Loher. « Rien n'a été fait pendant des années pour entretenir le bâtiment qui est très délabré, c'est vrai, mais pour l'instant, on ne nous a proposé aucune alternative, nous avons dû vider les bureaux dans nos voitures », expliquait le délégué CGT, Ludovic Benabès, jeudi soir, avant la réunion.

Les syndicats lorientais vont déménager provisoirement à l'Orientis

Les organisations syndicales lorientaises, sans locaux depuis la fermeture en urgence du bâtiment du boulevard Cosmao-Dumanoir, seront relogées à l'Orientis. Une solution provisoire, le temps d'expertiser la maison des syndicats.



Les organisations syndicales doivent visiter les locaux de l'Orientis, ce mardi 8 décembre.

Mince consolation, les syndicats lorientais n'auront pas à faire un long déplacement puisque la ville de Lorient leur a proposé, au terme d'une rencontre, ce lundi 7 décembre à la mairie, de les héberger dans les locaux voisins de l'Orientis. « Hébergé », c'est bien le terme qui convient car « cette solution est évidemment provisoire », prévient Stéphane Le Roux, le secrétaire général de l'UD CGT. Les cinq organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) doivent visiter les locaux dès ce mardi. Une répartition leur a été proposée sur les trois étages du bâtiment (700 m² au lieu de 900 m²). Et si la CFDT salue le geste de la mairie, « on perd en surface et surtout les locaux ne sont pas équipés du mobilier adéquat », observe Jean-Marc Thépaut, le secrétaire général qui sait déjà qu'il ne pourra pas y loger toutes les composantes du syndicat. « Il ne serait pas acceptable de vivre en situation dégradée pendant des semaines », appuie le représentant cégétiste.

« Un risque d'effondrement soudain »

La semaine dernière, les syndicats ont récupéré à la hâte quelques cartons. Le reste du mobilier est toujours sur place. La ville a bien promis de leur prêter des tables et des chaises mais le déménagement reste, pour l'heure, suspendu à l'accès au bâtiment après qu'il ait été sérieusement étayé. Des travaux, d'une durée initiale d'une dizaine de jours, ont entendu les syndicats, mais « qui seront plus longs que prévu », corrige Armel Tonnerre, le premier adjoint, en raison de l'état de délabrement d'un poteau. « La structure est défaillante au point que l'on peut redouter un effondrement soudain ».

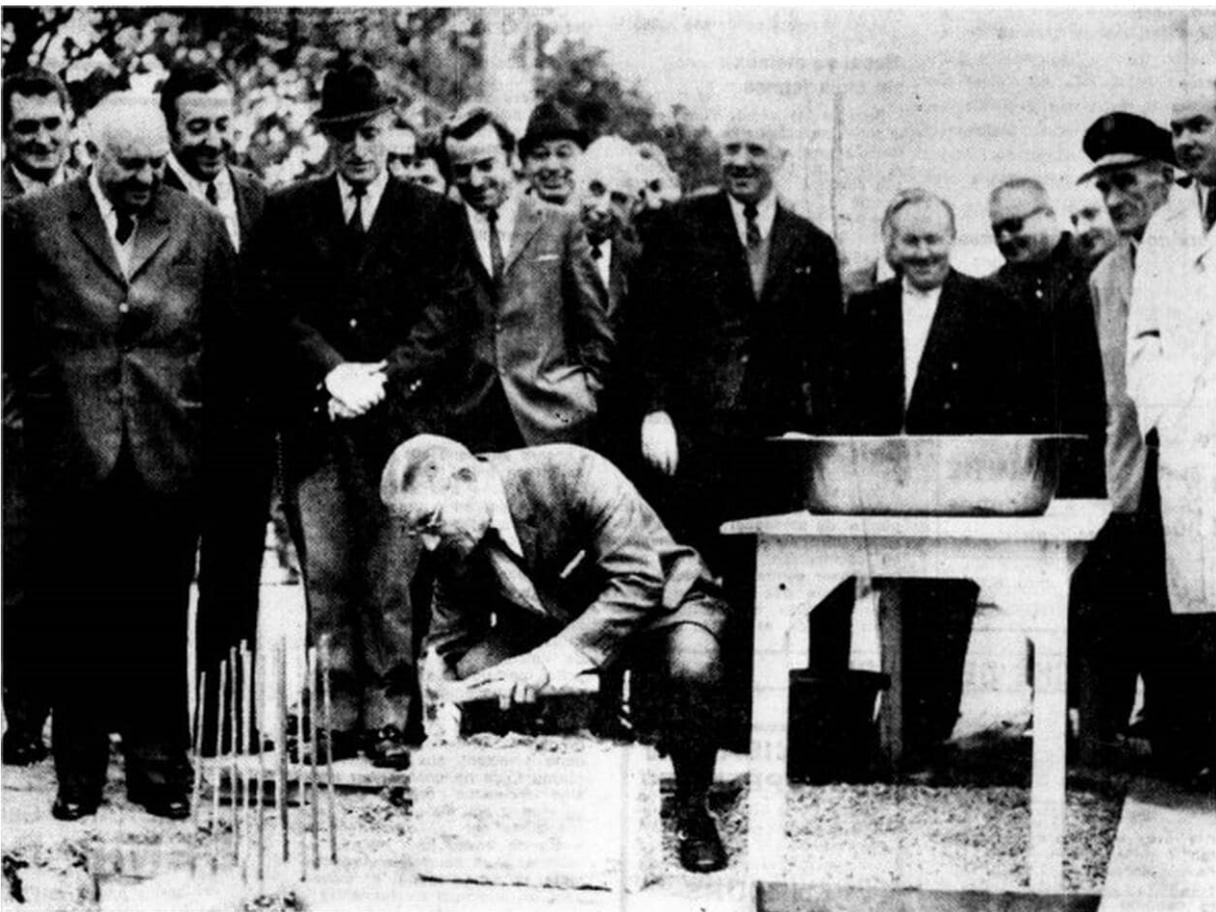
Quel avenir pour la maison des syndicats ?

Pour les syndicats, l'urgence est de reprendre leur activité et « à moindres frais », avance la CGT qui plaide pour un retour, comme la CFDT, dans les locaux historiques de Cosmao-Dumanoir. Un scénario que la ville veut bien étudier mais seulement après « un audit plus poussé pour voir ce que l'on peut faire du bâtiment et surtout à quel coût », pose comme préalable le premier adjoint. La ville a programmé une nouvelle réunion la semaine prochaine avec les syndicats.

Ouest-France/Delphine LANDAY. Modifié le 10/12/2020 à 09h56 Publié le 09/12/2020 à 18h39

Lorient. De la Bourse du travail à la Maison des syndicats

La pose de la première pierre de la Maison des syndicats à Lorient (Morbihan), aujourd'hui en danger, a été célébrée le 6 novembre 1970, en présence de Georges Séguy. Récit de ce lieu chargé d'histoire et d'engagements.



La pose de la première pierre de la Maison des syndicats à Lorient. Georges Séguy, ancien résistant et militant, avait assisté à la cérémonie. Au premier plan, le maire de l'époque, Yves Allainmat. | ARCHIVES OUEST-France

La Maison des syndicats à [Lorient \(Morbihan\)](#) a dû être évacuée en urgence mercredi 2 et jeudi 3 décembre 2020. En cause ? « **Un syndrome du pont de Gènes**, avait expliqué Armel Tonnerre, premier adjoint au maire, lors de la réunion d'urgence avec les organisations syndicales, le jeudi même en soirée, **les poteaux de soutènement présentent des défauts structurels et cela peut s'effondrer à tout moment.** »

Si aucun syndicat ne doute de la vétusté du bâtiment, ils ont tous dénoncé la brutalité et la soudaineté de l'évacuation. « **Nous ne remettons pas en cause les différents rapports sur l'état du bâtiment**, a notamment dit Christophe Le Port pour la CFE-CGC, **mais il y a un problème de méthode.** »



La Maison des syndicats menace de s'effondrer, les organisations ont dû évacuer le bâtiment en urgence la semaine dernière.

Le lieu est chargé d'histoire. La pose de la première pierre de la Maison des syndicats a fait l'objet d'une inauguration le 6 novembre 1970, en présence d'Yves Allainmat, maire de l'époque.

« La dernière des promesses »

L'occasion pour lui de rappeler que **« cette première pierre est symbolique à plus d'un titre, lit-on dans notre édition du samedi 7 et dimanche 8 novembre. Elle représente la dernière des promesses qu'il nous restait à tenir. Pas tellement facile à tenir, les dommages de guerre de l'ancienne Bourse du travail ayant été investis dans d'autres réalisations. »**

Les dommages de guerre

Car c'est toute la charge historique que revêt ce bâtiment. Les militants lorientais et morbihannais de la CGT engagés dans la résistance ont payé un lourd tribut lors de la Seconde Guerre mondiale. D'autres se sont pliés, dans ce cadre du Service du travail obligatoire (STO) pendant l'occupation, à la construction du mur de l'Atlantique. Lorient a pratiquement été entièrement rasée. Face à l'ampleur de la tâche pour reconstruire la ville, la CGT a reversé à la ville les dommages de guerre perçus avec la promesse future de construire une maison des syndicats.

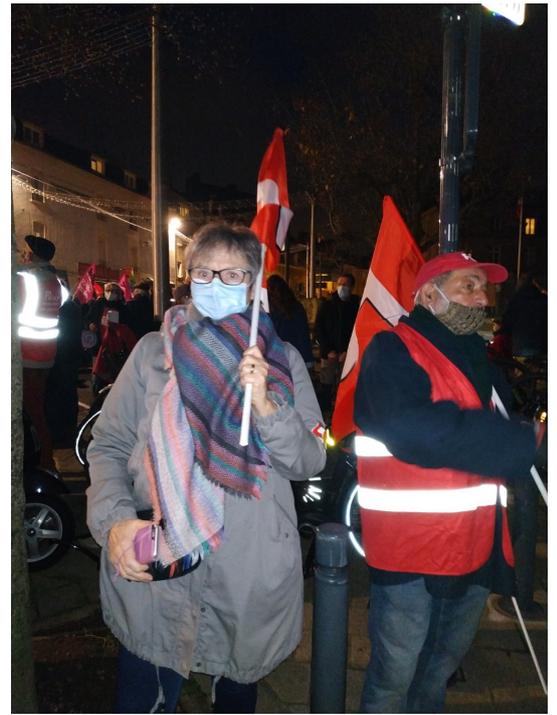
« Parmi les invités ce 6 novembre 1970, il y a eu Georges Séguy, résistant et secrétaire général de la fédération des cheminots CGT », se rappelle Firmin Le Long, lui aussi militant de la CGT et cheminot de la gare de Lorient. Et si Firmin comprend le désarroi des organisations syndicales aujourd'hui, il dit aussi que **« les problèmes du bâtiment ne datent pas d'aujourd'hui. Comment se fait-il qu'un bâtiment datant des années 1970 présente autant de défauts ? »**

Construite sur une zone humide

Pierre Mayol, autre figure et féru d'histoire, a bien son idée. Son affaire familiale de grossiste en légumes se trouvait juste en face de l'actuelle Maison des syndicats. **« Ils ont construit la Maison des syndicaux à la place des baraques. Tout ce secteur est une zone humide, sous la route passe un ruisseau. En fait dans ce coin, il y en a partout, de l'eau depuis la rue Beauvais jusqu'au bout de la rue de la Villeneuve, derrière Bodélio... Et de la rue Beauvais, cela redescend à la rue de l'Eau-Courante... ».**

Manifestations contre la loi sécurité globale

Vannes et Lorient



- Lettre ouverte à Emmanuel Macron, président de la République -

Monsieur le président de la République,

Depuis le 8 novembre, des centaines de milliers de personnes se mobilisent pour défendre le droit d'informer et d'être informé, ainsi que plus généralement les libertés fondamentales, gravement menacées par la proposition de loi dite « Sécurité globale », votée en première lecture par l'Assemblée nationale.

Aujourd'hui, près d'une centaine d'organisations représentant les journalistes et professionnels de la presse et de l'image, des avocats, des magistrats, des défenseurs des libertés publiques et de l'État de droit ou encore des victimes de violences policières ont rejoint la coordination à l'origine de cette mobilisation.

Elles se retrouvent sur une demande claire et précise : le retrait des articles 21, 22 et 24 de la proposition de loi, ainsi que le retrait du nouveau schéma national du maintien de l'ordre (SNMO).

En faisant de tous ceux qui filment l'action des forces de l'ordre des délinquants potentiels, ces dispositions entravent la capacité des citoyens à contrôler l'action de leur police. Droit pourtant nécessaire au fonctionnement démocratique, comme le rappelait la Défenseure des droits dans son avis du 3 novembre 2020. Elles constituent aussi un blanc-seing pour les violences policières.

En outre, les articles de cette loi accroissent les capacités de surveillance généralisée de la population : de l'autorisation des drones dans pratiquement tous les contextes à l'extension des usages des caméras piétons des policiers, sans garantie que leurs images ne soient traitées par un logiciel de reconnaissance faciale, en passant par le renforcement des pouvoirs des polices municipales et des sociétés de sécurité privées.

Ces pratiques constituent des violations du droit international et portent une atteinte disproportionnée au droit à la vie privée, à la liberté d'expression et à la liberté de manifestation, rappellent les experts de l'ONU.

Monsieur le président, lors de votre interview sur Brut vous avez estimé que c'était « caricaturer » la France et même « mentir » que d'évoquer une restriction des libertés publiques.

Pourtant, c'est ce constat et cette exigence qui sont à l'origine de manifestations massives, des plus grandes villes aux plus petites localités. Partout, les initiatives se multiplient pour exiger le retrait de la proposition de loi « Sécurité globale » et plus généralement défendre la liberté d'expression mise à mal et entravée par une série de dispositions formant un continuum sécuritaire.

Confinée en raison des risques sanitaires, la population se voit en plus interdite de se rassembler, de revendiquer, de manifester. Et ce, alors même que les atteintes aux libertés portées par votre gouvernement se multiplient. Et quand elle le fait, elle se trouve confrontée, notamment à Paris, à des stratégies de maintien de l'ordre génératrices de violences.

Non, monsieur le président, les violences policières ne sont pas « un slogan », ni le fruit d'un « discours militant », comme vous l'avez déclaré lors de votre interview chez Brut. Le tabassage de Michel Zecler et l'explosion du nombre de vies confisquées (voire perdues) à cause d'opérations policières en témoignent.

Ces mesures s'inscrivent dans une dérive autoritaire, illustrée par une succession de textes à portée sécuritaire : décrets du 2 décembre 2020 sur le fichage des opinions politiques ou syndicales, loi de programmation sur la recherche qui permet la répression de la contestation sur les campus universitaires, projet de loi censé « conforter les valeurs républicaines », qui entre autres permet un contrôle accru sur le mouvement associatif de ce pays.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à le dire ou à le penser dans notre pays comme sur la scène internationale. En France, la Défenseure des droits ou la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) se sont inquiétées de la portée de la proposition de loi dite « Sécurité globale » pour la liberté d'informer. A l'échelle internationale, trois rapporteurs spéciaux des droits de l'homme, cinq experts indépendants de l'ONU, la Commission européenne et les fédérations internationales de journalistes ont fait part de leurs craintes. Plus récemment encore, Michelle Bachelet, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, a exhorté les autorités françaises à « éviter de prendre des mesures qui résultent dans la stigmatisation de groupes entiers ».

Pour l'instant, Monsieur le président, vous n'avez toujours pas répondu clairement à ces inquiétudes largement partagées.

Même réécrit, même réintroduit sous une autre forme dans une autre loi, l'article 24 est toujours là. Comme le sont les autres articles de la proposition de loi dite « Sécurité globale » et le SNMO. La création d'une commission chargée de proposer de mesures pour mieux concilier le travail de la société civile, des journalistes, des réalisateurs et celui des forces de l'ordre ou la réunion d'un « Beauvau de la sécurité » ne nous satisfont pas.

En tant que garant et arbitre de la Constitution, vous devez veiller au respect des libertés fondamentales. À ce titre, nous vous demandons d'abandonner vos projets liberticides, et notamment de retirer les articles 21, 22 et 24 de la proposition de loi dite « Sécurité globale » et le SNMO.

Dans ce but, nous vous demandons solennellement de bien vouloir recevoir dès que possible une délégation de la coordination nationale #StopLoiSécuritéGlobale.

Paris, le 10 décembre 2020.

Signataires (ce vendredi 10 décembre à 15 heures)

Syndicat national des journalistes - Syndicat national des journalistes-CGT - CFDT-Journalistes - Syndicat général des journalistes-FO - Ligue des droits de l'Homme - Union syndicale Solidaires - Attac - Syndicat de la magistrature - Syndicat des avocats de France - Black Robe Brigade - Reporters en colère - SDJ Le Media - La Quadrature du Net - Société des rédacteurs de La Vie - Société des réalisateurs de films - scénaristes de cinéma associés - société des personnels de L'Huma - Politis - Basta ! -

Malakoff Humanis est là pour vous !

Chômage, divorce, handicap, dépendance, maladie... les sources de fragilité sont nombreuses. Chaque jour, nous accompagnons nos assurés et leur famille avec des solutions concrètes, un accompagnement personnalisé et des aides financières ⁽¹⁾ autour de 5 thématiques : handicap, aidants, cancer, bien-vieillir et fragilités sociales.

Notre objectif ? Protéger et améliorer la qualité de vie de chacun avec :

- des dispositifs sur-mesure pour vivre le handicap autrement,
- des solutions concrètes pour ceux qui prennent soin d'un proche au quotidien,
- un accompagnement personnalisé pour faciliter le retour à l'emploi des personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie grave,
- des réponses aux questions et des solutions pour aborder sa retraite en douceur,
- des services qui protègent les salariés et leur famille dans tous les moments de la vie même les plus difficiles.

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis place l'humain au cœur de ses solutions d'accompagnement et de ses innovations pour offrir à ses clients la meilleure qualité de services. Engagé pour une société plus inclusive, Malakoff Humanis est convaincu que les entreprises ont un rôle à jouer au sein de la société et qu'elles doivent contribuer à la rendre plus juste et plus inclusive.

Vous souhaitez découvrir et/ou souscrire à nos offres, rendez-vous sur notre site internet : malakoffhumanis.com



Héros du quotidien, les aidants ont besoin de soutien.

Saviez-vous qu'en France aujourd'hui, presque 1 salarié sur 5 est un aidant ⁽²⁾ ? C'est à dire une personne qui vient en aide à un de ses proches en situation de handicap, de dépendance ou de maladie, tout en poursuivant son activité professionnelle. Par manque de temps, stress, difficultés d'organisation... les impacts sur la vie professionnelle sont nombreux (absentéisme, concentration, fatigue...).

Malakoff Humanis, leur donne un coup de pouce avec des services concrets et des aides financières pour rester auprès d'un enfant gravement malade ou en cas d'hospitalisation, profiter d'un répit, accompagner un proche en fin de vie, se renseigner sur les démarches (Ligne Info Aidant) ou en savoir plus avec un site internet d'informations, d'orientation et de services pour les aidants et les aidés (essentiel-autonomie.com).

(1) Nos aides sont attribuées sous condition de ressources et en complément des dispositifs publics. (2) Source : Baromètre et santé et qualité de vie au travail, réalisé auprès de 3500 salariés du secteur privé, Malakoff Humanis 2018.

Retrouvez-nous sur
malakoffhumanis.com



AFPA quand l'alerte de FO paye

Lorient. À l'Afpa, la présence des gens du voyage pose souci

Depuis le 3 octobre 2020, une communauté de gens du voyage occupe le parking des ateliers industriels du Centre de formations professionnelles qualifiantes pour adultes. Salariés et stagiaires sont confrontés à des conditions sanitaires dégradées. Le syndicat FO alerte les autorités.



Depuis le 3 octobre, une communauté des gens du voyage séjourne sur les parkings de l'Afpa.

Depuis le 3 octobre 2020, le parking des ateliers industriels du Centre de formations professionnelles qualifiantes pour adultes est squatté par une soixantaine de caravanes. Ce campement illégal d'une communauté de gens du voyage fait face au pôle TMDA (sur la partie quévenoise).

Dans un courrier adressé au préfet, aux maires de Lorient et de Quéven, à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, les instances du syndicat FO alertent sur la situation.

« Les conditions de santé et de sécurité ne sont pas réunies »

« **Les salariés et les stagiaires, notamment du pôle TMDA, sont confrontés à des conditions sanitaires qui sont plus que dégradées**, estime Jean-Marc Lemée, élu titulaire au comité social et économique de l'Afpa Bretagne. **Ils sont en contact avec des personnes extérieures à l'Afpa qui ne respectent pas, et pour cause, les différentes obligations fixées par le Plan de reprise d'activité ni celles fixées par arrêté préfectoral et tout particulièrement le port du masque.** »

En outre, apporte-t-il, les stagiaires et les salariés « **sont confrontés à des tas d'immondices, des excréments, probablement d'origine humaine qui jonchent le site** ».

Jean-Marc Lemée prévient : « **Les conditions de santé et de sécurité nécessaires ne sont pas réunies tant que cette situation perdurera sur ce site.** » À l'Afpa, « **nous demandons de faire cesser immédiatement les activités de formation en présentiel sur le site. Nous exercerons bien évidemment notre capacité à exercer un droit d'alerte si nécessaire.** »

Contactée la gendarmerie suit le dossier. Un arrêté de mise en demeure a été pris. Un référé d'expulsion a été signé la semaine dernière. Il faut maintenant gérer le calendrier d'intervention d'un escadron sur le site.

Le Télégramme

À l'Afpa de Lorient, la situation se tend avec les gens du voyage

Depuis le 3 octobre, un parking du centre de formation de l'Afpa de Lorient est occupé illégalement par des gens du voyage. Cette situation « ne peut pas durer » pour le syndicat FO qui fait part de « conditions inacceptables » de travail.



Le parking des ateliers industriels du site de l'Afpa, à Quéven, est occupé illégalement depuis le 3 octobre. (Le Télégramme/Sophie Prévost)

Des « tas d'immondices », des « excréments qui jonchent le site » et « des tentatives d'intimidation ». La situation sur le site des ateliers industriels de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afpa), situé sur la commune de Quéven, à côté de Lorient, est « plus que préoccupante », selon le syndicat Force ouvrière (FO).

[Depuis le 3 octobre](#), le parking du pôle Transformation des métaux (TMDA), rue René-Lote, est occupé illégalement par une cinquantaine de caravanes de gens du voyage.

Lorient. Les gens du voyage quittent Quéven pour Lanester

Les caravanes ont levé le camp ce jeudi 12 novembre du parking de l'Afpa, pour trouver refuge sur proposition de l'agglomération au parc des expositions à Lanester. Les caravanes ont investi ce jeudi 12 novembre le parking du parc des expositions à Lanester.

Les gens du voyage ont levé le camp à Quéven. Pour s'offrir un saut de puce à travers l'agglomération et trouver refuge sur le parking du parc des expositions à Lanester. Une cinquantaine de caravanes avait investi le 3 octobre le parking des ateliers industriels du Centre de formations professionnelles qualifiantes pour adultes à Quéven. La communauté était frappée d'un arrêté d'expulsion. La force publique n'a pas eu intervenir. Le départ a été négocié par les services de l'état et l'agglomération. Les gens du voyage sont partis d'eux-mêmes ce jeudi 12 novembre, avec l'assurance de pouvoir s'installer sur les terrains communautaires du parc des expositions à Lanester. Gilles Carréric, le maire de Lanester n'a pas eu voix au chapitre. « Le sous-préfet a eu la correction de m'informer, il y a trois jours, de l'éventualité de leur arrivée. J'attendais une confirmation par le président de l'agglomération ou son conseiller délégué. J'attends toujours. » Gilles Carréric désapprouve une nouvelle fois la méthode, celle du « fait accompli. «C'est un mode de fonctionnement qui m'interpelle. Alors qu'à minima dans ce contexte actuel la politique du consensus a quelques vertus, » insiste-t-il. Lorient. Les gens du voyage quittent Quéven pour Lanester .



Ouest-FranceRenaud GARNIER. Publié le 12/11/2020 à 17h26

Les gens du voyage quittent l'Afpa pour le parc des expositions à Lanester

La Préfecture et Lorient Agglomération ont proposé aux gens du voyage, qui occupaient illégalement un parking de l'Afpa, à Quéven, de s'installer au parc des expositions, à Lanester. Le déménagement s'est déroulé, ce jeudi 12 novembre, dans l'après-midi.

Les gens du voyage ont quitté, ce jeudi après-midi, le parking de l'Afpa qu'ils occupaient illégalement, à Quéven. Ils ont été escortés par des gendarmes jusqu'au parking du parc des expositions de Lanester, où on leur a proposé une solution d'installation provisoire. (Le Télégramme/Julien Boitel)

Depuis [le 3 octobre](#), des gens du voyage occupaient illégalement le parking des ateliers industriels de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afpa), rue René-Lote, à Quéven. [La situation s'était quelque peu tendue](#) ces derniers jours. Le syndicat Force ouvrière (FO) évoquait notamment « des tentatives d'intimidation », des « tas d'immondices » et des « excréments qui jonchent le site ».

Ce jeudi, les gens du voyage ont quitté l'Afpa, vers 15 h, escortés par des gendarmes jusqu'au parc des expositions de Lann Sévelin, à Lanester. Ce départ avait été négocié par les services de l'État et Lorient Agglomération, qui ont proposé aux gens du voyage de s'installer sur le parking principal du site, inutilisé en raison du confinement. Une trentaine de caravanes s'y sont installées.



« Des méthodes inacceptables » pour le maire de Lanester

« Je suis une nouvelle fois mis devant le fait accompli », a déploré Gilles Carréric, le maire de Lanester, qui n'a pas apprécié la méthode. « Le sous-préfet a eu la correction de m'informer, il y a quelques jours, de l'éventualité de leur arrivée. Mais je n'ai même pas eu de confirmation. Ce sont des méthodes inacceptables ».

Du côté de l'Afpa, aucune dégradation n'a été constatée. « Ça a été long mais ils sont partis sans heurts et ils ont laissé le terrain propre », a réagi Nathalie Benevent, la directrice de l'Afpa.

Le télégramme Publié le 12 novembre 2020 à 16h14



2021

Calendrier des formations organisées par le CFMS

2	Date début	Date fin	Intitulé du stage	UD	- Lieu du stage
7	Lun 15-févr	Ven 19-févr	Découverte de FO	56	MORBIHAN
14	Mer 07-avr	Ven. 09-avr	Fonctionnement et outils du syndicat	56	MORBIHAN
25	Mar 22-juin	Jeu 24-juin	Communication orale et réseaux sociaux	56	MORBIHAN
26	Lun 28-juin	Ven 02-juil	Comité Social et Economique	56	MORBIHAN
44	Mer 03-nov	Ven 05-nov	Je négocie	56	MORBIHAN
48	Lun 29-nov	Ven 03-déc	Connaître ses droits 2	56	MORBIHAN
49	Lun 06-déc	Ven 10-déc	Découverte de FO	56	MORBIHAN
50	Lun 13-déc	Ven 17-déc	Santé, Sécurité et Conditions de Travail	56	MORBIHAN
10	Lun 08-mars	Ven 12-mars	Découverte de FO	22	COTES-D'ARMOR
15	Mar 13-avr	Jeu 15-avr	Communication orale et réseaux sociaux	22	COTES-D'ARMOR
16	Mar 20-avr	Jeu 22-avr	Découvrir l'économie	22	COTES-D'ARMOR
22	Lun. 31-mai	Ven 04-juin	Connaître ses droits 2	22	COTES-D'ARMOR
26	Mar 29-juin	Jeu 01-juil	Je négocie	22	COTES-D'ARMOR
40	Lun 04-oct	Ven 08-oct	Découverte de FO	22	COTES-D'ARMOR
45	Lun 08-nov	Mer 10-nov	Fonctionnement et outils du syndicat	22	COTES-D'ARMOR
46	Lun 15-nov	Ven 19-nov	Santé, Sécurité et Conditions de Travail	22	COTES-D'ARMOR
50	Lun 13-déc	Ven 17-déc	Comité Social et Economique	22	COTES-D'ARMOR
2	Lun 11-janv	Ven 15-janv	Découverte de FO	29	FINISTERE
7	Mar 16-févr	Jeu 18-févr	Fonctionnement et outils du syndicat	29	FINISTERE
15	Lun 12-avr	Ven. 16-avr	Connaître ses droits 2	29	FINISTERE
21	Mer 26-mai	Ven 28-mai	Découvrir l'économie	29	FINISTERE
23	Lun. 07-juin	Ven 11-juin	Découverte de FO	29	FINISTERE
37	Mar 14-sept	Jeu 16-sept	Je négocie	29	FINISTERE
41	Lun 11-oct	Ven 15-oct	Découverte de FO	29	FINISTERE
48	Lun 29-nov	Ven 03-déc	Comité Social et Economique	29	FINISTERE
50	Lun 13-déc	Ven 17-déc	Communication orale et réseaux sociaux	29	FINISTERE
3	Lun 18-janv	Ven 22-janv	Découverte de FO	35	ILLE ET VILAINE
5	Mar 02-févr	Jeu 04-févr	Fonctionnement et outils du syndicat	35	ILLE ET VILAINE
13	Mar 30-mars	Jeu 01-avr	Je négocie	35	ILLE ET VILAINE
15	Mar 13-avr	Jeu 15-avr	Communication orale et réseaux sociaux	35	ILLE ET VILAINE
16	Lun 19-avr	Ven. 23-avr	Découverte de FO	35	ILLE ET VILAINE
23	Lun. 07-juin	Ven 11-juin	Comité Social et Economique	35	ILLE ET VILAINE
39	Lun. 27-sept	Ven. 01-oct	Découverte de FO	35	ILLE ET VILAINE

Nouvelles Implantations

Boulangier Lorient

Scapêche Lorient



Cher(e)s Ami(e)s,

Je vous joins quelques infos d'actualité dans vos entreprises ou fonctions publiques pour lesquelles nous nous tenons à votre entière disposition, dès maintenant, pour répondre à leurs questions. N'hésitez donc pas à relayer ces informations auprès de l'ensemble des militants pour que l'on échange avec eux afin de leur apporter l'accompagnement nécessaire dans leurs négociations concernant le "Chèque Déjeuner".

Sujets d'actualité :

1 Restaurants d'Entreprises :

Les entreprises qui ont des restaurants d'entreprises, avec le COVID il y a des impacts :

- des fermetures partielles ou totales
- On a pu bénéficier d'effets d'opportunités chez nos clients, qui ont étendues l'attribution des chèques déjeuner ou cartes Déjeuner aux personnes qui ne pouvaient plus bénéficier de l'accès au Restaurant Inter-Entreprises.

Ce que nous recherchons désormais c'est identifier les entreprises qui n'ont pas de titres restaurant, car ont actuellement seulement un Restaurant d'Entreprise ou un accès à 1 Restaurant Inter-Entreprises ou Restaurant Administratif.

et quand ils vont devoir soit fermer, temporairement ou définitivement, et se tourner vers une autre solution, il faut que les militants puissent être présent sur ce dossier en amont.

2 Télétravail :

On a aussi, dans la même lignée, l'attention qu'on doit porter sur les entreprises qui vont négocier des accords de télétravail et toutes les entreprises qui à ce jour ne proposent à leurs collaborateurs qu'un restaurant d'entreprise, il faut que quand il va y avoir une négociation pour les jours où ils seront en télétravail ils puissent bénéficier de "Chèque Déjeuner", ce sont des entreprises qui à ce jour ne sont pas du tout clientes de notre solution Chèque Déjeuner.

Exemple : si une entreprise de 1000 personnes qui a un Restaurant d'Entreprise à aujourd'hui, décidait d'un commun accord, avec les DS et/ou le CSE, d'octroyer 2 jours de télétravail à 700 de ses collaborateurs, cela se prépare et nous sommes à la disposition des DS pour les aider dans la construction de leur demande de "Chèque Déjeuner".

3 Aide à domicile :

à vérifier aussi si cela continue mais on sent que dans les associations, les grosses associations d'aide à domicile afin de fidéliser récompenser les collaborateurs (notamment post covid) ils se sont décidés à leur apporter des avantages sociaux notamment les "Chèque Déjeuner".

Je vous propose donc que toutes les demandes me soient envoyées par mail uniquement sur erwan.morel@up.coop. En précisant dans l'Objet du mail "Demande d'informations sur les Restaurants d'entreprises/Chèque Déjeuner" et/ou "Demande d'information sur accord Télétravail/ Chèque Déjeuner" ou encore "Demande d'informations Chèque Déjeuner pour structures de l'Aide à Domicile".

A réception, de la demande ciblée, je transmettrai à mon ou ma collègue pour rappel et éventuelle prise de rendez-vous.

Je vous remercie toutes et tous pour votre action auprès des militants qui ont besoin, plus que jamais, de soutien et de partenaires pour les aider.

Nous sommes là pour eux.

Amitiés coopératives.

Erwan

« L' **AFOC 56** vous informe »

L'assurance des trottinettes électriques



Vous venez d'acquérir une trottinette électrique et vous vous demandez si vous devez l'assurer.

Cette assurance est-elle obligatoire ? Suis-je déjà couvert par mes autres contrats d'assurance ? Où trouver une telle couverture ? Quelles sont les garanties obligatoires, celles qui sont essentielles et celles superflues ?

A travers cette fiche, l'AFOC 56 répond aux questions que vous vous posez.

1 - L'assurance de ma trottinette est-elle obligatoire ?

[L'article L. 211-1 du code des assurances](#) prévoit une obligation d'assurance pour les dommages que pourraient subir les tiers du fait de l'utilisation d'un véhicule.

L'article définit le véhicule comme tout véhicule terrestre à moteur, c'est-à-dire tout véhicule automoteur destiné à circuler sur le sol et qui peut être actionné par une force mécanique sans être lié à une voie ferrée, ainsi que toute remorque, même non attelée.

De fait, les trottinettes électriques entrent bien dans la catégorie des véhicules terrestres à moteur, ou VTM, comme les voitures.

La réglementation prévoit donc une **obligation d'assurance responsabilité civile** pour les conducteurs de VTM. Seule la garantie responsabilité civile est obligatoire. Cette assurance permet de garantir les dommages que vous pourriez causer aux tiers du fait de l'utilisation de votre trottinette. Toute autre assurance est donc facultative et relève de votre choix ([voir question 4](#)).

2 - Est-ce que je ne suis pas déjà couvert(e) par un autre contrat, comme ma multirisques habitation ?

Les contrats d'assurance couvrant la responsabilité civile des VTM relèvent d'un régime spécial.

En effet, l'article L. 211-1, alinéa 4, prévoit que « *Ces contrats doivent être souscrits auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour pratiquer les opérations d'assurance contre les accidents résultant de l'emploi de véhicules automobiles* ». Ainsi, seul un contrat dédié peut couvrir cette responsabilité. En tout état de cause, les contrats multirisques habitation par exemple, excluent systématiquement la responsabilité civile qui découle de l'utilisation d'un VTM. En revanche, les autres contrats que vous possédez vont pouvoir compléter la garantie de base que vous souscrirez pour couvrir votre responsabilité civile (voir [question 4](#)).

3 - Où puis-je trouver un assureur pour assurer ma trottinette ?

Le premier réflexe est de demander à l'assureur qui assure votre voiture ou votre logement, s'il peut également assurer votre trottinette. Souvent, l'assureur pourra faire un geste commercial sur le prix de cette assurance si vous détenez déjà un contrat chez lui. Pensez également à demander à votre banque, elle détient peut-être ce genre de produits.

Vous pourrez également rechercher un assureur sur internet : assureurs traditionnels, bancassureurs ou assureurs en ligne, il y en a pour tous les goûts.

4 - Quelles garanties souscrire en complément de la responsabilité civile ?

Dommages corporels

La garantie qu'il faut prioritairement souscrire est **la garantie personnelle du conducteur ou individuelle accident** (terminologie qui diverge en fonction des assureurs).

Celle-ci permet de couvrir les dommages que pourraient subir le conducteur du VTM en cas d'accident. Selon les contrats, elle peut être automatiquement incluse avec la responsabilité civile ou peut être souscrite en option, moyennement un complément de prime.

En revanche, si vous détenez un contrat garantissant les accidents de la vie ([contrats GAV](#)), il se peut qu'il contienne déjà une garantie individuelle accident. Pensez donc à faire l'inventaire de tous vos contrats d'assurance avant de souscrire une option qui pourrait faire doublon.

Cette garantie permet de couvrir les frais médicaux non remboursés par le régime obligatoire d'assurance maladie, les pertes de salaires en cas d'incapacité physique, les frais d'aménagement du domicile ou du véhicule en cas de handicap plus lourd. En cas de décès, un capital est prévu pour vos ayants-droit.

Faites attention cependant à **deux paramètres** au moment de souscrire :

- le **taux d'AIPP** (Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique) minimum de déclenchement. En dessous de ce taux, déterminé par un médecin expert, les garanties ne pourront pas jouer. Préférez donc un taux de déclenchement faible (entre 1 et 5 % d'AIPP),
- le **montant maximum** du capital versé. En-dessous de 100 000 euros, la garantie est insuffisante. En effet, en cas d'incapacité physique permanente, les sommes à engager pour, par exemple, un maintien à domicile sont très élevées.

Domages matériels

En fonction du prix d'achat de votre trottinette, vous pourriez vouloir la protéger contre les dommages matériels : vandalisme, vol, dommages matériels accidentel (dommages à la trottinette en cas d'accident).

Certains contrats proposent une couverture de base des dommages matériels tels que les intempéries, tremblements de terre ou attentats. Ces événements étant très rares, ces garanties ne trouvent que peu d'intérêt.

En revanche, étendre la garantie matérielle aux dommages accidentels ou au vol peut être intéressant. Il faut cependant faire le calcul entre le prix de la trottinette et le montant de remboursement proposé par l'assureur en cas de dommage (franchises appliquées, vétusté, prix de l'option, etc.). Pensez également à vérifier dans vos autres contrats, tels que l'assurance multirisques habitation qui peut couvrir le vol de la trottinette (souvent uniquement dans votre logement, mais certains prévoient le vol à l'extérieur).

5 - Combien ça coûte ?

Ces informations sont données à titre purement indicatif. Pour une cinquantaine d'euros, vous pourrez souscrire la garantie de base obligatoire (responsabilité civile). Il faudra déboursier entre 100 et 150 € par an pour avoir en plus la garantie du conducteur et les dommages au véhicule.

Retrouvez-nous sur :  <https://www.facebook.com/afoc56lorient/>

Permanences de l' **AFOC 56** dans le département

LORIENT

(Siège) 80 bd Cosmao-Dumanoir

Du lundi au vendredi 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00

Nouveau



02-97-37-66-10

07-49-26-28-97

VANNES

21 rue des Tribunaux

Le mercredi de 10H00 à 12H30



02-97-47-33-83

*

HENNEBONT

Parc de Kerbihan

Le vendredi de 14H00 à 17H00



02-97-36-30-17

*

PONTIVY

9 rue Jouanno

Le mardi de 16H00 à 18H00, le vendredi de 14H00 à 17H00



02-97-25-06-17

*

* En cas d'impossibilité de contacter les permanences locales
appeler le 02-97-37-66-10 (Siège de LORIENT)

UD FO du Morbihan

80 BD Cosmao Dumanoir BP 60716- 56107 Lorient Cedex

Tél. UD : 02 97 37 66 10 Fax : 02 97 83 53 48

E-mail : ud-cgtfo-56@wanadoo.frfacebook.com/Union-Départementale-Force-Ouvrière-Du-Morbihan**Du lundi au Vendredi****9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30**

A tout moment en dehors de ces heures, un message peut être laissé au standard (laisser les coordonnées, le motif de l'appel, l'heure où vous pouvez être joint) ou par courrier électronique : ud-cgtfo-56@wanadoo.fr

Vos permanences juridiques à l'UD

Mardi de 9 h 30 à 12 h 30

Jeudi de 9 h 30 à 12 h 30

ou sur rendez-vous avec les défenseurs syndicaux**Vos conseillers du salarié**

BELLECC Fabrice
CADIO Christian
LE CADRE Pascal
LE GAL Christophe
LE GUELLEC Joël
LEBLOND Régis
LEBON Jean-Max
MABECQUE Brigitte

MOUILLARD Rudy
NAEL Christophe
NICOLAS Bertrand
POIGNANT Romuald
PRIGENT Gwénaél
RIO Gilles
TARDY André

Vos défenseurs syndicaux

BROUSSOT Véronique
CADIO Christian
CHETANEAU David
LE BEHEREC André
LE CADRE Marie José
LE CADRE Pascal
MORGANT Patricia
SIMON Pierrick